

Synthèse du calcul de l'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée

Étape 1 : Identification des zones de patientèle et calcul de densités

Comme dans l'indicateur classique, dans un premier temps, on définit une zone de patientèle autour des médecins implantés dans une même commune. On détermine ainsi pour chaque commune j d'implantation de médecins, l'ensemble des communes i accessibles avec un déplacement dont la distance est inférieure à un seuil de référence d_0 . On calcule ainsi un ratio R_j qui rapporte l'offre de médecins (en ETP) en j à la population pondérée (par sa structure d'âge) située dans une aire d'attraction définie par d_0 autour de la commune j (zone de patientèle). Dans cette première étape du calcul, la différence par rapport à l'indicateur classique est que l'offre de médecins est exprimée en ETP, que la population des différentes communes de l'aire est pondérée par sa structure d'âge.

$$R_j = \frac{m_j}{\sum_{d_{ij} < d_0} p_i * w(d_{ij})}$$

Où :

m_j mesure l'offre de médecins en ETP dans la commune j ;

p_i mesure le nombre d'habitants standardisés par leur structure d'âge des communes i situées une distance de j inférieure à d_0 ,

d_{ij} est la distance entre la commune i et la commune j .

Étape 2 : Identification des zones de recours et sommes des densités calculées dans la première étape

Comme dans l'indicateur initial, dans un second temps, on définit pour chaque commune i , l'ensemble des communes j de médecins accessibles sous une distance d_0 (zone de recours). Puis on somme, cette fois, en pondérant par la distance, pour chaque commune i , les ratios précédemment calculés pour les médecins disponibles sous d_0 . Le résultat ainsi obtenu représente l'Accessibilité potentielle localisée APL_i aux médecins généralistes libéraux pour la population située en i .

$$APL_i = \sum_{d_{ij} < d_0} w(d_{ij}) R_j$$

Où :

$w(d_{ij})$ est la pondération relative à la distance.

Ces modifications ajoutées à l'indicateur de base ne modifient pas la propriété statistique de l'APL, selon laquelle la moyenne nationale de l'APL pondérée par la population de chaque commune est égale au rapport entre le nombre d'ETP de médecins généralistes libéraux et le nombre total d'habitants en France. Ainsi l'APL aux médecins généralistes a la même moyenne qu'un indicateur de densité (densité par bassin de vie par exemple) qui comptabiliserait les médecins à l'aide d'ETP.

$$= \frac{(\text{total providers in census tract buffer}) + \sum(\text{total providers in surrounding census tract buffers})}{(\text{pediatric pop in census tract}) + \sum(\text{pediatric pop in surrounding census tract buffers})}$$